

Compte rendu de la CAPA des Psychologues de l'Education Nationale

Vendredi 1^{er} Mars 2019

Ordre du jour :

- 1 - Avancement d'échelon au titre de l'année scolaire 2018 – 2019
 - 2 - Questions diverses
-

Compte rendu :

Une déclaration préalable a été faite par la FSU en particulier sur l'avenir des CIO et de leurs personnels et sur l'avenir des Dronisep. Cela fera l'objet de questions diverses en fin de CAPA.

- 1 - Avancement d'échelon au titre de l'année scolaire 2018 – 2019

L'avancement d'échelon concerne les situations qui vont faire l'objet d'une accélération de leur avancement d'échelon pour le passage du 6^{ème} échelon au 7^{ème} échelon et pour le passage du 8^{ème} échelon au 9^{ème} échelon.

Pour obtenir le nombre de promus, il est pris en compte le reste de l'année précédente (exemple : promotion 1,6 – le reste est de 0,6).

Pour l'avancement d'échelon du 6^{ème} au 7^{ème} échelon, le reste de l'an passé n'est pas suffisant pour avoir un deuxième promu. Ce reste ne sera utilisé que l'an prochain.

Promue : Mme Leriche Liliana CIO Caen

Pour l'avancement d'échelon du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, le reste de l'an passé est suffisant pour avoir un deuxième promu.

Promus :

Mr Poulie Fabien : EPPU Mme de Sévigné – 14 110 – Condé sur Noireau

Mme Lermier Yvalie : EPPU Robert Desnos 61000 - Alençon

Les critères pris en compte :

Ancienneté dans le grade, ancienneté dans l'échelon, équilibre homme/ femme, AGS

Intervention SUD Education :

Nous notons qu'on est sur un moment d'accélération de carrière d'un an, (peut-être deux, nous verrons, il n'y a pas de raison que les collègues reconnues une fois ne le soient pas deux) pour 30% des collègues. Alors certes cette accélération est beaucoup moins significative qu'auparavant mais elle laisse néanmoins penser que les 70 % des collègues restants sont de collègues moins compétents et ne méritent pas cet avantage.

Je rappelle qu'à Sud Education, nous sommes opposés à la rémunération et à l'avancement au mérite. Nous demandons l'avancement de tous au même rythme.

J'interviens dans le même temps pour appuyer la déclaration de la FSU sur les CIO et demander qu'une CAPA s'empare du sujet pour avoir des informations.
Mr Collin me fait savoir que cette 2^{ème} intervention se doit d'être en préambule et pas maintenant et que cela fait l'objet des questions diverses déposées par la FSU (nous n'avions pas connaissance des questions diverses).

Questions diverses :

1 - Qu'en est-il de l'avenir des CIO et en particulier du CIO place de La Mare à CAEN

Pour l'instant pas d'écrit définitif sur l'avenir des CIO donc pas de réponses précises. Le rectorat essaye de s'adapter aux décisions de l'état.

Pour le CIO place de la mare à Caen : il est nécessaire de le déménager pour des raisons de sécurité car les gros travaux en particulier du tram ont fragilisé le bâtiment. L'Etat exige qu'il soit dans un bâtiment appartenant à l'état car s'il y a bien un budget de fonctionnement de prévu, il n'est pas envisagé des frais de location de locaux. Il y a donc une recherche de bâtiment sur Caen.

L'état va dans tous les domaines se recentrer sur des bâtiments d'état pour faire des économies.

Plusieurs pistes ont été envisagées dont le bâtiment de la DRGSC où se trouve aussi l'ARS rue de la girafe à CAEN (Guérinière) ou dans le bâtiment qui abrite la DSDEN du Calvados qui va déménager.

C'est le prochain CTA (25 mars 2019) qui prendra la décision de la relocalisation du CIO de la place de La Mare.

Une information sera donnée aux personnels pour donner suite à la décision du CTA.

Pour le moment, de toute façon, ce sont des solutions provisoires car pas d'écrit suffisant pour connaître l'avenir des CIO. Reste en suspens la possibilité de CIO hors les murs avec les Psychologues EN (EDO) dans les lycées.

Aujourd'hui il y 12 CIO et on va vers 11 CIO.

2 - Avenir des DRONISEP :

Loi + texte de cadrage de répartition des compétences ETAT/REGION passé et entériné par le CTA de février 2019.

Un séminaire de travail a eu lieu entre représentants départementaux et au niveau de la Normandie (les deux sites de CAEN et de ROUEN).

Pour 2019 : un projet d'activité est en place et un budget de fonctionnement qui va avec un directeur qui pilote.

La restructuration de l'ONISEP fait maintenant partie de la loi et ce fera à partir de 2020. C'est la Région qui prend en charge qui va assumer le rôle de l'information sur les métiers.... Elle ne gère pas l'orientation qui reste du rôle de l'état (Education Nationale).

Le transfert de l'information sur les métiers, les filières, cela va impacter 50 Equivalent temps plein qui vont être transféré à la Région. La Région n'a néanmoins pas l'obligation de transférer les agents ONISEP qui sont sur ces postes. La Région peut même demander à l'état une dotation globale pour assumer cette nouvelle mission.

Donc l'idée de transfert des personnels à la Région ne sera pas systématique. Donc avenir incertain des personnels ONISEP.

Pour les titulaires, possible mesure de carte scolaire. Pour les contractuels, il y a une recherche de points de chute et cela peut aussi être à la Région.

16 personnes concernées sur la Normandie ; La délégation régionale sera au niveau de la Normandie.

Les discussions avec la Région ne sont pas commencées, c'est pourquoi beaucoup de questionnements.

Les personnels s'inquiètent et s'interrogent sur leur avenir : où vont-ils aller ? Quelles missions ?

Il semble qu'il n'y ait pas de droit d'option d'envisagé (ex : détachement).

3 - Calendrier des CAPA mutations :

Une demande est faite pour modifier la date du 20 juin car tous les psychologues EN – EDO ont une journée de travail.

4 – un recrutement d'une bénéficiaire obligation d'emploi a eu lieu (CIO) : quel devenir pour ce personnel

Elle est en formation et considérée comme une stagiaire. Sa formation sera validée par un jury (celui de Rennes) pour être ensuite titularisée. Elle participe obligatoirement au mouvement intra académique.

Informations diverses :

1 – Mouvement intra académique

Postes vacants, à ce jour, pour le mouvement intra académique :

Au niveau du 2nd degré, dans les CIO, postes psychologue Education Nationale EDO :

CIO Caen : 2 postes

CIO Cherbourg : 4 postes

CIO Alençon : 1 poste

CIO Flers : 1 poste

CIO L'Aigle : 2 postes

Les départs en retraite ne sont pas pris en compte pour le moment.

L'académie a demandé 3 postes au niveau du ministère, pas encore de réponse du ministère pour savoir si ce nombre de postes est acquis.

Au niveau du 1^{er} degré, postes psychologue Education Nationale EDA

Caen 1 : 2 postes

Caen Nord : 1 poste

Lisieux : 3 postes

Cherbourg Ouest : 1 poste

St Lo Sud : 1 poste

L'Aigle : 1 poste

Mortagne : 1 poste